

Délibération n° 128 du Comité syndical

Présents : 38

Excusés : 11

Absents : 0

Séance du 13 juin 2008

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Président : Jacques BIGOT

Secrétaire : Roland RIES

Affectation du résultat de fonctionnement 2007

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu le compte administratif 2007,

Entendu le rapport du Président,

Vu le besoin de financement constaté en section d'investissement,

CONSTATE,

- un résultat de clôture de la section de fonctionnement de + 30 200,70 €

- un résultat de clôture de la section d'investissement de - 825,51 €

DECIDE,

D'AFFECTER, au budget supplémentaire 2008, une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2007, soit 825,51 € au compte 1068, pour couvrir le déficit de la section d'investissement.

DE REPORTER la différence, soit 29 375,19 €, au chapitre 002 excédent de fonctionnement

*Adopté par le Comité syndical
en date du 13 Juin 2008*

Pour extrait conforme

Jacques BIGOT
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS